

# La Chine, le bon élève de la COP 21

*RTBF avec Brut*

*Publié le jeudi 05 avril 2018*

La Chine, premier pollueur de la planète a atteint ses objectifs de réduction de CO2 avec 3 ans d'avance. Lors de la COP 21, la Chine s'était engagée à réduire de 45% son intensité carbone d'ici 2020. Un objectif déjà atteint, avec - 46% par rapport au taux de 2005.

## **L'écologie, une priorité d'État**

La pollution tuerait 4000 personnes chaque jour en Chine. Un chiffre terrifiant qui a poussé le gouvernement à effectuer des changements drastiques. Les autorités chinoises ont procédé à la fermeture des usines polluantes situées trop près des villes, à l'interdiction du chauffage au charbon dans 28 villes du nord du pays et au développement des énergies renouvelables.

*"Nous allons consacrer plus d'énergie et prendre davantage de mesures concrètes pour accélérer la transition écologique, la production et les modes de vie verts et prendre à bras le corps les problèmes environnementaux", Xi Jinping, président de la République populaire de Chine*

La Chine veut en effet favoriser la transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Elle est notamment devenue le premier producteur d'énergie solaire au monde.

Le pays a également instauré une taxe anti-pollution. Désormais, entreprises et institutions doivent payer pour leurs émissions polluantes dans l'air, l'eau et les sols.

## **Des résultats encourageants**

Des politiques efficaces. Le nombre de jours de pollution grave à Pékin est passé de 58 en 2013 à 23 en 2017. Selon une étude de l'Université de Chicago, la concentration de particules fines a également baissé de 32% en moyenne depuis 2014. Les chercheurs ont salué *"les avancées significatives de la Chine vers ses objectifs d'amélioration de la qualité de l'air"*.

Si la Chine fait figure de bon élève, le Canada vient au contraire d'avouer son échec en déclarant que les objectifs fixés ne seraient pas atteints. En 2005, le pays avait annoncé une baisse des émissions de carbone de 17 % à l'horizon 2020. Mais la réduction ne devrait être pas dépasser les 2 %.